

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL

et du Vignoble Neuchâtelois

Casier Postal

Paraissant tous les jours, excepté le dimanche.

Téléphone N° 207

RÉSUMÉ DES NOUVELLES

Organe général de Publicité et Journal quotidien pour le chef-lieu, le canton de Neuchâtel et les contrées avoisinantes.

ABONNEMENTS			
En ville	3 ans	6 mois	3 mois
Hors de ville ou par la poste dans toute la Suisse	9.—	4.50	2.25
Etranger (Union postale)	10.—	5.—	2.50
Abonnement aux bureaux de poste, 10 ct. en sus.	26.—	13.—	6.50
Changement d'adresse, 50 ct.			
Bureau: 1, Temple-Neuf, 1			
*Tous les numéros aux bureaux, dépôts, etc.			

ANNONCES c. 8	
Du canton	10 ct.
La ligne ou son espace	10 ct.
Prix minimum d'une annonce	50 c.
De la Suisse et de l'étranger:	
15 cent. la ligne ou son espace.	
1 ^{re} insertion, minimum	1 fr.
N. B. — Pour les avis tardifs, mortuaires, les réclames et les surcharges, demander le tarif spécial.	
Bureau: 1, Temple-Neuf, 1	
Les manuscrits ne sont pas rendus	

Les annonces de provenances étrangère et suisse (hors du canton de Neuchâtel et de la région des lacs de Neuchâtel, Morat et Bière) sont reçues par l'Union de Journaux suisses pour la publicité S. A. (Union-Réclame), Bureaux à Berne, Lucerne, Lausanne, etc.

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL
Imprimerie WOLFRATH & SPERLÉ
COMPTES DE CHEQUES POSTAUX
IV 178
ABONNEMENTS payés à ce compte, 5 centimes en plus du prix du tarif d'abonnement.

Les annonces reçues avant 3 heures (grandes annonces avant 11 h.) peuvent paraître dans le numéro du lendemain.

AVIS OFFICIELS

République et canton de Neuchâtel
VENTE DE BOIS
Le Département de l'Industrie et de l'Agriculture fera vendre par voie d'enchères publiques et aux conditions qui seront préalablement lues, le samedi 27 février, dès les 9 h. 4 du matin, les bois suivants, situés dans la forêt cantonale du Bois l'Abbé: 2300 lagots feyard et chêne, 50 stores feyard, 24 chêne, 8 tas de charbonnage. Le rendez-vous est à la Prise Godet. Saint-Blaise, le 19 février 1909. L'inspecteur des forêts du 1^{er} arrondissement.

IMMEUBLES
PESEUX
A vendre maison de rapport bien située. Belle vue, grand jardin, électricité. Au gré de l'acheteur, pressoir et caves meublées. Pour tous renseignements s'adresser à Boubin 119.

Chaumont
A vendre ou à louer, une belle propriété de 11,700 m², située à Chaumont, à proximité du Signal. La maison comprend 13 grandes chambres, entièrement meublées. Convient spécialement pour un hôtel-pension. S'adresser à M. F. de Reynier, Faubourg 33.

Avis aux entrepreneurs
Terrain en nature de vigne et verges à vendre à l'est de la ville. Convientrait tout spécialement pour la création de petites propriétés. Prix avantageux. S'adresser à MM. James de Reynier & Co, Neuchâtel.

Occasion pour pensionnat ou famille
A vendre ou à louer villa de 12 chambres et dépendances; jardin et confort moderne. Situation exceptionnelle. S'adresser Etude G. Etter, notaire, 8 rue Parry.

A vendre à Bière
(canton de Bâle) en plein centre de commerce, une maison avec grands magasins, exploités depuis 48 ans comme commerce de meubles, on vendrait avec la clientèle si on le désire, conviendrait aussi pour n'importe quel autre commerce. Prix de vente, 110,000 fr., acompte, 10 à 15,000 fr., entrée à volonté. Une maison située près des ateliers des chemins de fer fédéraux et de la grande Fabrique d'horlogerie «La Gutzwiller», conviendrait pour pension ou pour famille. Une 15,000 fr., l'autre 12,000 fr. fort rabais en bloc. — Demander l'adresse au n° 904, au bureau de la Feuille d'avis.

Deux immeubles de rapport à vendre dans le centre de la ville, quartier tranquille. Occasion favorable pour placements de fonds. S'adresser à MM. James de Reynier & Co, Neuchâtel.

A vendre ou à louer
à Vallamand-dessous, joli logement et magasin avec lumière électrique et eau. S'adresser à M. Adolphe Vassaux, à Vallamand, ou Etude Fornerod, notaire, à Avanches.

Terrains à vendre
entre Saint-Blaise et Marria, au bord du lac, beaux ombrages et belle vue. Convientrait tout spécialement pour construction de villas. S'adresser à MM. James de Reynier & Co, Neuchâtel.

Beau terrain
de 1000 mètres à vendre, pour construction d'une ou deux villas, au centre de la route de la Côte, entouré le funiculaire. Vue superbe et imprégnable. S'adresser à Mme Edouard Koch, Côte 44 c.o.

A VENDRE
A VENDRE
faute d'emploi, 2 cuisines à pétrole, une belle lampe à suspension, une baignoire, une chaise de malade. Evole 28^e, rez-de-chaussée.

LA MÉNAGÈRE
2, Place Parry, 2

Bassines à relaver
for battu, émail et galvanisé

Seaux et Brocs à eau
Caisses à ordures avec et sans couvercle

HUG & Co
Neuchâtel
PIANOS
et
Harmoniums
Pianolas-Pianos
-:- Pianolas -:-
LOCATION - RÉPARATIONS
VENTE - ÉCHANGE

La Lactoline prévient les rhumes
Parfums exquis
Magasin HEDIGER & BERTRAM
H. BAILLOD
Neuchâtel
Anthracite belge, 1^{re} qualité
Boulets d'anthracite
Briquettes Union
Coke de la Ruhr
Coke de gaz
Kouille lavée de la Saar

est celui dans lequel

LE GRAND FLACON

l'Arôme **MAGGI**
Marque „Croix-Etoile“
revient
le meilleur marché!
Vérifier la capsule plombée et s'assurer qu'elle soit intacte
Pour l'usage pratique à la maison, transvaser l'Arôme dans le petit flacon Maggi muni d'un compte-gouttes.

Ue 664 b Demander expressément l'Arôme **MAGGI**, savoir:
le Flacon n° 5, prix 8 francs

AVIS IMPORTANT

La HALLE AUX TISSUS, A. Dolleyres, rue du Seyon, Neuchâtel, engage sa nombreuse clientèle et le public en général à bien vouloir profiter de la dernière semaine de la vente de blanc. Occasions remarquables pour lingerie et trousseaux.
BON MARCHÉ SANS CONCURRENCE
Prière de ne pas confondre cette 24^{me} grande vente de blanc de février avec celles de mes nombreux imitateurs.
HALLE AUX TISSUS

Eaux des BAINS d'HENNIEZ

EAUX MINÉRALES, NATURELLES
BICARBONATÉES, ALCALINES, LITHINÉES

Absolument dépourvues de microbes (matières organiques) et d'une conservation indéfinie.
Souveraines contre les rhumatismes, maladies chroniques de l'estomac et des voies urinaires, l'anémie et la neurasthénie.

Représentant et dépositaire pour Neuchâtel et environs:
H. MONTANDON, rue du Seyon 5 a

RENVERSANT

comme l'éclair soudain de mille fanfares

EST L'EFFET

produit par la nouvelle découverte: l'emploi de l'oxygène pour le blanchissage! On reste perplexe devant les résultats merveilleux du
"Perplex" de Schuler

qui nettoie, blanchit et désinfecte en même temps, fait du jour de lessive un plaisir et qui est sans contredit LE PRODUIT LE PLUS MODERNE DU GENRE
Garanti inoffensif! Demandez-le partout!
Vente en gros: **MM. SANDOZ & Co, NEUCHÂTEL**

BAUX A LOYER

La pièce, 20 cent., la douzaine, 2 fr.

En vente au bureau de la Feuille d'avis de Neuchâtel, Temple-Neuf 1.

Coton perlé
Coton d'Ecole
Coton «Eclair»

sont les cotons à tricoter les plus appréciés

Bas et chaussettes finis («Marque écureuil») se distinguent par leur solidité et souplesse.
Seuls fabricants de ces marques spéciales et déposés: Ue 9 a L.L. Kunzi & Co, Retorderie et Tricoterie méca., à Strengenbach (Argovie).
N. B. Ces articles sont aussi fournis aux prix de fabrique par la plupart des maisons de gros. La fabrique ne fournit pas aux particuliers.

MÉNAGÈRES

Employez le Savon **LE CHAT**
extra pur

Se trouve dans tous les bons magasins.

Vente en gros: **E. Junod**, représentant, à Cornaux.

COUPS DE CANON

Poudre à canon, Amadou-mèche, etc.
Canons à poudre
PETITPIERRE FILS & Co
— NEUCHÂTEL —

Papeterie A.-G. Berthoud
NEUCHÂTEL

Agendas
Registres
Fournitures
de
Bureau

SOCIÉTÉ DE CONSOMMATION

Confitures de Lenzbourg
toutes les sortes, en beaux pots blancs de 500 gr., à 65 ct. le pot, emballage à rendre

Confiture à 4 fruits

excellent mélange: goût dominant: framboise, 35 ct. la livre

Prendre le Sirop Burnand contre **Toux, Rhumes, Coqueluche, Rougeole, Grippe, pour les enfants surtout**, c'est se convaincre de son efficacité et l'adopter comme remède de famille 1.25 et 2 fr. le flacon. Pharmacie Burnand, Lausanne, et dans toutes les pharmacies suisses.

LIBRAIRIE

Delachaux & Niestlé, S. A.
NEUCHÂTEL

Vient de paraître:

- S. Delattre. L'Eglise et l'évangélisation 3.—
- G. Frommel. Etudes de théologie moderne 4.—
- H. Drummond. L'évolution de l'homme 3.50
- P. Ruggier. J. N. R. J. L'évangélisation d'un prisonnier . . . 3.—
- J.-P. Müller. Mon système . . . 3.—
- Vvert et Tellier. Catalogue de timbres-poste, édition 1909 . . 4.—

A vendre d'occasion
belle bicyclette Peugeot ayant peu roulé, pneu neuf, ainsi qu'une luge dirigeable à 1 ou 2 places «Kessinger». Demander l'adresse au n° 903 au bureau de la Feuille d'avis. c.o.

A vendre un wagon de
bon fumier
de vaches, à paille de blé. S'adresser à Charles Glauser, Corgémont.

Remède infailible
contre les
CORS ET DURILLONS
le flacon 60 cent.

Pilules contre l'anémie
excellent fortifiant, 1 fr. 60

PHARMACIE BOREL
Fontaines, Neuchâtel

Bottines élastiques HOMMES

Demandez la bottine élastique homme, à 10 fr. la paire. Cambré sans coutures, chaussant très bien. Cet article provient directement de la fabrique.

Au magasin de chaussures
J. DESTRUEL
Pesoux

A vendre à bas prix
Agencement de magasin, banque, vitrines, enseignes et un calorifère inextinguible. — Demander l'adresse au n° 912 au bureau de la Feuille d'avis.

Mme Rutschmann-Humbert
SABLONS 13

Robes et blouses brodées en tous genres.
Spécialité de robes vendues au mètre, pour enfants et jeunes filles.

Dépôt des soieries de la maison Grieder et des tissus en tous genres pour costumes, robes, blouses, etc., au Magasin du Sauvage, de Bâle c.o.

On se rend à domicile
PRIX DE FABRIQUE avec escompte habituel

BLOUSES CORSETS JUPONS
au
MAGASIN
Savoie - Petitpierre

OCCASION
Violon antique, recherché, en parfait état. — Demander l'adresse au n° 890 au bureau de la Feuille d'avis.

Bonne tourbe
racineuse noire, garantie bien sèche, à vendre au prix de 19 fr. la bauge de 3 m³. — S'adresser à M. Ch. Schneider, Voisinage, Pontal.

FEUX DE BENGAL
très soignés
pour tableaux vivants ou poses plastiques
Gros et Détail
PETITPIERRE FILS & Co
Treffle 11, au 1^{er}

SOCIÉTÉ DE CONSOMMATION
Bordeaux rouge 1905
vin excellent
65 centimes la bouteille verre à rendre
recommandé surtout aux personnes ayant besoin d'un bon réconfortant. Il faut goûter ce vin et ne pas le juger d'après son prix exceptionnel dont nous sommes heureux de pouvoir faire profiter les amateurs.

VANILLE
Vanille longue extra fine
de feu M. Eug. HENNY (dit le Père Vanille)
à 10 centimes la gousse
(Réduction de prix par paquets de 100 à 200 grammes)
Au magasin de Comestibles
SEINET FILS
Rue des Epaveurs, 8
Téléphone 71

DEM. A ACHETER
On cherche à acheter d'occasion un buffet de service et une armoire à glace. Adresser les offres écrites avec prix sous chiffres J. B. 934 au bureau de la Feuille d'avis.
Personne solvable cherché à reprendre
petit commerce
ayant bonne clientèle, en ville ou à la campagne. — Offres écrites à P. A. 928 au bureau de la Feuille d'avis.

DENTIERS
complets ou brisés, seront achetés par M. G. Horn, de Cologne, Jeudi 25 courant, à Neuchâtel, Hôtel du Soleil, dépendance, chambre n° 36, au 1^{er}. H 223 N

AVIS DIVERS
Mme A. ISCHER
Ecluse 15 bis
Professeur de musique.
Instruments à cordes
Deux demoiselles seraient disposées à prendre en pension une ou deux
personnes âgées
qui demanderaient quelques soins. Bâles trouveraient un intérieur agréable à un prix modéré. — Mlle J. et J. Willeumier, Tramelan. — Références: Dr A. Joss, Tramelan, et Dr G. Liengme, Vauxmarcus.

POUR PARENTS
Une famille d'instituteur préparait en pension une jeune fille désirant apprendre l'allemand et devant encore fréquenter l'école. Occasion de suivre les écoles secondaires. Aide dans le ménage. Piano à disposition, travaux manuels. Agréable vie de famille. Belle et saine situation, à proximité de Bâle. Prix 70 fr. — Références par M. J. König, pasteur, Arlesheim. Pour traiter s'adresser à E. Börlin-Mayer, Arlesheim près Bâle.
On cherche
PENSION
dans les environs de Neuchâtel pour un jeune homme de la Suisse allemande qui fréquente les écoles de la ville. Prix 70-80 fr. Ecrite à H. S. 921 au bureau de la Feuille d'avis.

Pour 50 ct.

jusqu'à fin mars 1909

on s'abonne à la

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL

BULLETIN D'ABONNEMENT

Je m'abonne à la Feuille d'avis de Neuchâtel et paierai le remboursement postal qui me sera présenté à cet effet.

Franco domicile à Neuchâtel par la poste jusqu'au 30 juin 1909 fr. 2.75

(Biffer ce qui ne convient pas)

Form with fields for Nom, Prénom et profession, Domicile

Déposer le présent bulletin et l'envoyer sous enveloppe non fermée, affranchie de 2 cent., à l'administration de la Feuille d'avis de Neuchâtel, à Neuchâtel.

Sur demande, les nouveaux abonnés recevront l'horaire.

Asphaltages coulé et comprimé PAVÉS D'ASPHALTE TOITS EN CIMENT LIGNEUX Carrelages et Revêtements en tons genres

W. HOLLIGER & Co, entrepreneurs

Grand'Rue 2 - NEUCHÂTEL - Téléphone 374

BUREAU TECHNIQUE: LA CHAUX-DE-FONDS

M. HENRI SCHROEDLIN, ingénieur

ÉTAT-CIVIL DE NEUCHÂTEL

Mariage célébré

20. Paul-Joseph Lebet, chauffeur C. F. F., Neuchâtel, et Berthe-Rosalie-Elmire Dardel, maîtresse repousseuse, Neuchâtel.

Promesses de mariages

Jules-Auguste Thiébaud, chef cantonnier, Neuchâtel, et Elise-Louise Weidel née Frei, journalière, Bernoise, tous deux à Neuchâtel.

Naissance

Et. Burka, à Johann Kwiek, chaudronnier, et à Olga Kwiek.

POLITIQUE

Cuba

Le projet de loi déposé à la Chambre des députés cubaine interdisant aux étrangers d'acquiescer des propriétés à Cuba a produit un mauvais effet à l'étranger et dans le pays même.

Economiquement, l'île est dans les mains des étrangers. La «Lucha» évalue à deux milliards et demi les capitaux américains à Cuba, à deux milliards les capitaux anglais ainsi que les capitaux espagnols, et enfin à cinq cent millions de francs les capitaux français, et à un chiffre équivalent les capitaux allemands placés dans l'île.

L'article 1er du projet dit que seuls les Cubains d'origine ou naturalisés pourront acquiescer des propriétés à Cuba, l'article 2 suspend toutes transactions actuellement en cours tendant au transfert de propriétés à des étrangers.

Le projet n'a d'ailleurs pas d'effet rétroactif. Mais il menace des intérêts considérables et puissants, et le président Gomez serait résolu, si jamais cette dangereuse proposition de loi était votée, à lui opposer son veto.

La minorité conservatrice de son côté proteste contre un projet de loi du programme libéral tendant au rétablissement des combats de coqs, qui ont été longtemps populaires à Cuba et que les Américains ont abolis. Les conservateurs estiment que Cuba libre a des besoins plus urgents et aussi des questions plus graves à résoudre. Ils rappellent aussi que les combats de coqs ont été considérés, sous la domination coloniale, comme un moyen de corrompre le peuple et de lui faire oublier la défense de ses droits, et qu'il ne convient pas à Cuba libre de restaurer cette institution.

ETRANGER

Situation économique. — Les renseignements officiels confirment les impressions défavorables relatives à la situation économique de l'Allemagne en 1908. Dans presque toutes les branches de l'industrie on constate un recul.

Il va de soi que le commerce allemand n'a pas été prospère. D'après les chiffres actuellement publiés, ce commerce accuse en effet pour l'année écoulée une sensible diminution. Depuis huit ans c'est la première fois qu'il en est ainsi. La valeur de l'importation a baissé de 264 millions de marks; celle de l'exportation de 260 millions de marks, et encore convient-il de rappeler que la houille et le fer ont

Deutscher Hilfsverein Neuenburg.

Hauptversammlung

FREITAG den 26. Februar, abends 8 1/2 Uhr im Café-Brasserie CARDINAL, 1. Stock, rue du Seyon 9.

Unsere werten Mitglieder und Landsleute, Deutsche und Oestreicher, sind freundlichst eingeladen.

Der Vorstand.

GRANDE SALLE des CONFÉRENCES NEUCHÂTEL

Mercredi 24 février à 8 h. du soir

CONFÉRENCE publique et gratuite

donnée par M. le prof. Alois BERTHOUD de Genève

Force et faiblesse du Calvinisme

PENSION-FAMILLE

Séjour d'été et toute l'année

A Lignières, joli village de montagne, près du Landeron, air pur, vue étendue on demande des pensionnaires. Prix modéré. S'adresser à Mlle Laure Descombes, Lignières (canton de Neuchâtel).

Société Immobilière DU SECOURS

Le dividende de l'exercice 1908 est fixé à 4%, soit 20 fr. par action, payable dès ce jour chez MM. DuPasquier - Montmolin & Co, contre remise du coupon 18.

Le Conseil d'administration.

Leçons d'anglais

Mme SCOTT Rue Parry 4

Union Chrétienne de jeunes gens Rue du Château, 49

Judi 25 février, à 8 h. 1/2 du soir

Conférence publique et gratuite

La Conscience

par M. Samuel Robert, pasteur

Invitation cordiale à tous.

AVIS MÉDICAUX

J.-ED. BOITEL

Médecin-Dentiste

Pour consultations: de 11 h. à 12 1/2 h.

6, faubourg de l'Hôpital, 6

Monsieur et Madame HAMMILLER et famille remercient sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné de la sympathie pendant les jours de deuil qu'ils viennent de traverser. Neuchâtel, le 23 février 1909.

Le conflit qui a éclaté à la fabrique Aug. Raymond, à Tramelan, est entré dans une phase aiguë. Les visiteurs qui avaient quitté la maison viennent d'être suivis par les ouvriers; ceux-ci, en effet, ont emporté leurs outils samedi dernier; la fabrique est à peu près vide. Il y aura de nouvelles entrevues entre la direction et les représentants du syndicat ouvrier; il ne semble pas cependant que l'entente soit près d'aboutir.

M. Wyss, conseiller national, a développé hier matin une interpellation relative à la suppression des examens de maturité. MM. Lohner et Gobat, conseillers d'Etat, ont répondu. Le premier a déclaré demander le temps nécessaire pour étudier la question avant de prendre position. Il estime que la question relève de la compétence du Conseil d'Etat. M. Gobat s'est défendu contre diverses observations faites à son adresse. Il est convaincu que le directeur de l'instruction publique est compétent pour modifier le règlement des examens de maturité. M. Wyss s'est déclaré satisfait de la réponse de M. Lohner et non satisfait de celle de M. Gobat.

ZURICH. — Le Grand Conseil a poursuivi lundi la discussion de la loi sur la protection des ouvriers et a adopté l'article 1er.

D'après cet article, sont exclus de la loi: les exploitations agricoles, les bureaux commerciaux, les cafés et auberges, ainsi que toutes les exploitations soumises à la loi fédérale sur les fabrications.

Un autre article, également adopté, interdit de donner, au-delà des heures fixées par la loi, du travail à domicile aux employés et ouvriers. La durée du travail journalier, y compris les travaux de nettoyage, ne devra pas dépasser dix heures pour les ouvrières des métiers, et neuf heures la veille des dimanches et des jours fériés. Des exceptions seront toutefois admises à certaines conditions. Pour le personnel des magasins, la durée du travail ne devra pas dépasser également dix heures. La suite de la discussion a été renvoyée au 8 mars.

GRISONS. — Mercredi dernier, quatre contrebandiers italiens étaient partis de Vico-soprano, dans le Val Bregaglia, avec l'intention d'introduire des ballots de marchandises en Italie, à Masino, dans le val di Mello, en passant par le glacier d'Albigna et la Fourche de Saint-Martin, col situé à 2743 mètres d'altitude. Leur témérité faillit causer leur mort. La neige tombait abondamment. Arrivés près du col de Saint-Martin, les contrebandiers ne purent trouver le passage habituel et, après avoir erré longtemps sur le glacier voisin d'Albigna, ils durent se résigner à revenir en arrière en abandonnant leurs marchandises. La journée était déjà fort avancée; la neige avait effacé toute trace de pas; et ce n'est que le lendemain matin, au petit jour, qu'ils réussirent à atteindre une cabane inhabitée de Berger à Albigna. L'un d'eux avait un pied et une jambe gelés. Après quelque repos en ce lieu inhospitalier, les contrebandiers, soutenant le malade dans sa marche, descendirent aussi hâtivement que possible dans le val Bregaglia. Ils eurent le bonheur de choisir la forme d'un brave paysan qui les soigna avec empressement. Le malade, un jeune homme de vingt-six ans, était dans un piteux état; il fallut couper soulier et pantalon pour dégager le membre démesurément enflé. Laissant leur camarade chez le bon paysan, les trois autres hommes rentrèrent chez eux, à Chlavenna, pour rassurer leurs familles inquiètes.

Le lendemain, le quatrième fut transporté à l'hôpital d'arrondissement où une amputation aura sans doute été jugée nécessaire. Triste vie.

VAUD. — On n'a pas oublié les incidents qui se sont déroulés au cours de la grève des ouvriers ébénistes de M. J. Kopp, à Vevey, et qui ont donné lieu à plusieurs enquêtes pénales. Ces enquêtes ont abouti au renvoi de plusieurs prévenus, grévistes et non grévistes, et à l'arrestation des grévistes les plus militants. Trois des prévenus ont été depuis mis en liberté provisoire par le président du tribunal. Seuls ont été retenus en prison les nommés Koch, Voss et Fliegel, sujets allemands.

Dix-sept prévenus, tant syndicalistes que non grévistes, viennent de comparaître devant le tribunal de police. Après avoir entendu plus de trente témoins et trois plaidoiries, le tribunal a prononcé les condamnations suivantes: Fliegel (qui avait donné un coup de couteau, à la rue des Moulins), deux mois d'emprisonnement; Voss (qui avait lancé un coup de pied à un agent), trente jours de réclusion; Koch (l'un des principaux meneurs), vingt jours d'emprisonnement; cinq autres grévistes à des amendes de vingt à quarante francs; du côté des patrons, deux amendes de dix francs chacune. Le tribunal a libéré neuf des accusés.

Lundi après-midi se sont vendus aux enchères publiques les vins blancs récoltés en 1908 dans les vignes de la commune de Cully. A la cave de Cully, 15,200 litres, dans quatre vases, mis à prix à 50 cent., se sont vendus de 50,5 à 51,5 cent., soit au prix moyen de 50,6 cent. le litre, lies comprises.

A la cave de Villette, 9500 lit., dans trois vases, mis à prix à 55 cent., se sont vendus de 55,5 à 63 cent. le litre, soit au prix moyen de 59 cent. le litre. Prix moyen général: 53,8 cent.

BERNE. — Devant la cour correctionnelle de la ville de Berne vient de comparaître le nommé Hohnbold, de Brème, accusé d'escroquerie au concert (tout comme Chaise). On se souvient peut-être que Hohnbold s'en allait de maison en maison, offrant des billets de concert en faveur d'artistes aveugles, concerts qui n'avaient pas lieu neuf fois sur dix. Le peu scrupuleux impresario n'en emportait pas moins la recette qui, dans certains cas, n'était pas à dédaigner.

Le tribunal a condamné Hohnbold à 3 mois de maison de correction, 10 ans d'expulsion du canton, et aux frais du procès.

président du conseil de paroisse, souhaite la bienvenue au nouveau pasteur. Le culte d'installation a été clos par M. Lepp lui-même. Des décorations et des chants de circonstance ont embelli cette cérémonie.

Bienne (corr. du 23.). — Ce matin, à 4 heures, est décédé ici M. G. Reimann, maire de Bienne, un des chefs les plus influents du parti socialiste bernois.

M. Reimann, autrefois typographe de son état, avait été appelé, il y a quelques années, grâce à son intelligence et à son travail, au poste de secrétaire-adjoint de la fédération ouvrière suisse; il devint président de la ville de Bienne en 1907, fonctions dans lesquelles il fut confirmé en octobre dernier sans opposition.

Atteint, depuis assez longtemps déjà, d'une maladie chronique des poumons et du larynx dont l'issue fatale était prévue, M. Reimann était revenu, il y a 15 jours à peine, de Davos, où les médecins, cherchant à lui prolonger un peu la vie, l'avaient envoyé faire une cure qui lui fut plutôt nuisible.

Quelques notes biographiques sur la carrière de cet homme qui pendant un assez grand nombre d'années joua un rôle prépondérant dans la politique bernoise suivront.

Nidau. — Dans la nuit du 30 janvier, M. Paul Cuenat, rentrant tranquillement à son domicile, a été assailli, près du passage à niveau de la route de Nidau, par un inconnu âgé d'environ 25 ans, parlant l'allemand, et frappé si féroceusement à coups de canne, sans aucun motif, que la victime risque de perdre un œil.

A un employé de chemin de fer nommé Robert Hammerli, qui se trouvait en compagnie de l'agresseur, celui-ci avait déclaré qu'il était originaire de Bonigen. Grâce à ce renseignement on a réussi à retrouver les traces du coupable qui s'était enfui.

CANTON

Grand Conseil. — Le Conseil d'Etat a décidé de convoquer le Grand Conseil en session extraordinaire pour le vendredi 12 mars prochain, à 9 heures du matin.

Prohibition de l'absinthe. — Le Conseil fédéral a chargé le département fédéral des finances d'étudier la question des indemnités à accorder aux intéressés à l'industrie de l'absinthe. Le département a déjà été à la fin de 1908 une commission chargée de faire une enquête sur la culture de l'absinthe dans le Val-de-Travers et le produit net de cette culture.

Société biblique. — La direction de la société biblique neuchâteloise a eu, le 12 février dernier, sous la présidence de M. Henri DuBois, pasteur à Neuchâtel, sa séance annuelle réglementaire.

Le résultat des comptes, sans être brillant, ne présente pas de déficit et permettra de faire abstraction, pour cette année, d'une collecte générale. Mais il y a tout à prévoir que celle-ci devra se faire l'année prochaine, à moins que les recettes ne dépassent les prévisions.

Deux vacances existaient au sein du comité, dont l'une par suite du décès de M. Maurice de Pourtalès, qui en fut un des membres les plus dévoués. M. Paul Borel, pasteur à La Chaux-de-Fonds et le docteur Albert de Pourtalès ont été appelés à l'unanimité à en faire partie.

Cernier. — On annonce la mort de M. Gustave Payot, conseiller communal à Cernier, ancien député au Grand Conseil, et directeur de la fabrique de meubles Perrenoud & Co. Le défunt est mort subitement dans la soirée de lundi. Il sera vivement regretté au Val-de-Ruz.

Gorgier. — Lundi soir, M. Fornaçon fils, qui se baignait, a fait une chute si malheureuse qu'il en est résulté une double fracture à la jambe droite.

NEUCHÂTEL

Concert. — La fanfare de la Croix-Blanche de notre ville donnera, lundi, le soir du 1er mars, au Temple du Bas, un grand concert avec le concours de M. Græser, flûtiste, de Lausanne, Mlle Luthi, soprano et M. C. Pelz, violoniste, de Neuchâtel. Le programme, très varié, engagera sûrement tous les amis de cette fanfare à assister à ce concert.

Cinquième concert d'abonnement. — Le cinquième concert d'abonnement a lieu demain jeudi. Mme Bosetti s'y fera entendre dans un certain nombre de lieder et un air pour chant et orchestre. Cette cantatrice, dit le «Bulletin musical», est une des plus grandes célébrités du chant de notre époque. C'est non seulement une virtuose accomplie, exécutant avec facilité les airs à vocalises les plus difficiles, mais, douée d'un sentiment artistique supérieur, elle chante le lied avec une expression profonde et vraie.

Synode indépendant. — Le synode de l'Eglise indépendante s'est réuni hier, 23 février, dans la Grande salle des conférences. Il a été ouvert par un culte de M. Gustave Henriod, pasteur de Fleurier. Puis M. Otto de Dardel, président, a rappelé le souvenir de M. Emile Girard, député des Planchettes, décédé depuis la dernière session.

Sur le rapport de la commission des études, le synode a nommé M. Auguste Thiébaud, professeur à la chaire de théologie systématique qu'occupait le regretté J. de Rougemont, et il a nommé le pasteur Jules Pétremand, du Locle, professeur d'histoire ecclésiastique et de théologie pratique, en remplacement de M. Thiébaud. En outre, le pasteur F. de Montmolin, des Epatures, a été appelé à faire partie de la commission des études.

A 10 h. 3/4, le synode s'est rendu en corps à la Collégiale pour une cérémonie touchante. Il s'agissait de la consécration de M. Louis Verheggen, un ancien prêtre catholique de Belgique qui a achevé récemment ses études à la faculté de théologie indépendante.

Ce qui rendait ce culte tout particulièrement intéressant et émouvant c'était la présence dans la chaire de la Collégiale de M. Lemaire, pasteur à Namur, le pasteur qui avait assisté à l'évolution religieuse du candidat, et qui l'avait dirigée. Il médita la parole biblique: Matth. XVI, vers. 24: «Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il renonce à lui-même, qu'il se charge de sa croix et qu'il me suive». Il sut trouver dans les souvenirs qu'il a en commun avec le candidat l'illustration frappante de la vérité de son texte et la promesse des compensations splendides qui attendent ceux qui veulent rester fidèles à leur conscience à l'importe quel prix.

La collecte de ce beau culte a été consacrée à l'Eglise missionnaire belge à laquelle appartient M. Lemaire.

Dans la séance de l'après-midi, le synode a réuni pour une période de trois ans les pasteurs auxiliaires: de Savagnier, M. S. Barrelet, de La Chaux-de-Fonds, M. E. von Hoff, et du Locle, M. P. Tripet.

Après une longue discussion, il a décidé la création d'un journal qui sera distribué à tous les membres de l'Eglise, gratuitement, et qui paraîtra tous les deux mois.

Il a engagé la commission synodale à étudier les mesures à prendre en vue de la célébration populaire du quatrième centenaire de la naissance de Calvin et d'une participation de toute l'Eglise à l'érection du monument de la réformation à Genève.

Il a chargé le pasteur Grosperrière de s'occuper du groupe indépendant de la paroisse des Brenets.

Enfin, il a remis à la commission synodale l'étude de la question de l'électorat féminin, à la demande d'un certain nombre de pétitionnaires de La Chaux-de-Fonds.

Le Conseil général se réunira mardi prochain 2 mars, à 4 heures du soir, avec l'ordre du jour suivant:

Rapports du Conseil communal sur: une demande de crédit en faveur des propriétaires de vignes ravinées en 1908; l'exploitation future de l'usine à gaz.

Rapports des commissions sur: la convention académique; une demande de crédits supplémentaires au budget de 1908; une demande de crédit pour la caisse de chômage en 1908; une demande de crédit pour réparations au collège latin; diverses demandes d'agrégation.

Objets restés à l'ordre du jour: Rapport sur la révision de l'art. 10 de l'arrêté organique relatif à l'école de commerce; rapport sur les traitements des secrétaires des écoles; rapport sur l'acquisition d'une parcelle de terrain aux Sablon; rapport sur un échange de terrains aux Deurres.

Motion: motion de MM. Robert de Chambrrier et consorts relative à la construction d'un bâtiment scolaire à l'est de l'hôtel des postes.

Conférence. — Ce soir, à 8 heures, M. Alois Berthoud, professeur à Genève, parlera à la Grande salle des conférences de la force et de la faiblesse du calvinisme. Ce sera le premier acte, suivi de beaucoup d'autres, de la célébration du centenaire du grand réformateur, et ce n'en sera pas le moins intéressant. M. Berthoud est, en effet, un conférencier qui joint à une connaissance approfondie de son sujet, une parole à la fois élégante et spirituelle. C'est une bonne fortune pour le public de notre ville de pouvoir l'entendre.

Le gaz à Neuchâtel

X... l'auteur de la correspondance que nous avons publiée le 23 février, disait (en résumé) pour répondre à nos deux articles des 19 et 20 février sur la question du gaz à Neuchâtel:

Votre historique est tendancieux. Le moment n'est pas venu de saisir le public de la question du gaz. Vos arguments en faveur de l'exploitation directe — le chimérique d'une convention prévoyant tout et le désir d'une grande partie de la population d'avoir l'exploitation directe — ne valent pas cher. Si le peuple est appelé à se prononcer en dernier ressort, il aura tous les éléments d'information qui lui sont actuellement défaut.

Tendancieux, notre exposé? En quel? Est-ce par les chiffres qu'il contenait, et qui sont incontestables, et auxquels X... n'en a pas opposé d'autres? Le mot «tendancieux» n'est pas justement flatteur pour celui à qui on l'applique: nous croyons à l'entière bonne foi de X...; il n'a pas de raison de ne pas croire à la nôtre.

Le moment n'est pas venu de saisir le public de la question du gaz. — Quand donc sera-t-il venu? Lorsque tous les sièges seront faits! Alors, à côté de la commission des services industriels, à côté du Conseil communal et du Conseil général, il n'y a donc plus personne à Neuchâtel? Et il est malséant aux citoyens d'étudier une situation, de dire pourquoi elle leur paraît préjudiciable à la

Voir la suite des nouvelles à la page quatre.

NEURALGIE MIGRAINE, HÉMORRHOÏDE. SEUL REMÈDE SOUVERAIN KEFOL. Soins de la Peau. CRÈME SIMON. J. Simon, PARIS.

communauté et comment on pourrait y remédier?

Vous nos arguments pour l'exploitation directe, ceux-là mêmes qui font tant pitié à X. X... estime que si une convention est désavantageuse, on peut la remplacer par une meilleure. Rien de plus certain. Supposons même que la nouvelle soit parfaite, c'est-à-dire équitable pour la Commune, équitable pour son fermier. Nous demandons à X... :

— Êtes-vous disposés à assurer la stricte observation de cette convention?

Et X... répond avec raison :

— Ce n'est pas mon affaire; c'est celle du Conseil communal.

— Très bien, Monsieur X... C'est donc que vous connaissez beaucoup d'hommes publics qui soient prêts à s'attirer des histoires pour la satisfaction d'avoir sauvegardé les intérêts publics?

Il y a encore notre second argument consistant à dire que l'exploitation directe est dépréciée par une grande partie de la population. Il permet à X... de se demander si ce désir n'est manifesté par un plébiscite et si c'est un ordre pour les autorités.

Non, Monsieur, il n'y a pas eu de vote, mais nombreux sont les consommateurs qui ne sont pas contents et les contribuables qui sont mécontents. Il faut n'avoir pas vécu à Neuchâtel pour l'ignorer, on y vivant, avoir été servi par un hasard remarquable pour n'avoir pas entendu les plaintes des uns et des autres.

— Ce désir d'exploitation directe est-il un ordre? Non, mais une indication. C'est bien le droit des citoyens de donner des indications à ceux qui les représentent, sans qu'il n'y ait pas besoin que les citoyens fussent représentés.

Notons enfin un troisième argument en faveur de l'exploitation directe: l'exemple des villes qui la possèdent. X... l'avait oublié. Nous le rappelons ici, pour que notre exposé ne soit pas incomplet, comme il dit.

Reste son trait final: « Ne mettons pas la charue devant les boeufs ».

Ah! non, surtout pas ça. C'est bien pour qu'il faut chercher à éclairer l'opinion desqu'on le peut, c'est pourquoi il faut débattre les grandes questions devant le public d'abord et non en petits comités, c'est pourquoi il faut fournir à ce public des chiffres et des éléments de comparaison, et c'est pour cela que la presse donne des appréciations sans toujours attendre d'être documentée officiellement.

Il lui suffit que ses documents, à elle, correspondent aux faits; peu en importe la source.

POLITIQUE

Grand Conseil bernois

Le Grand Conseil a repris la discussion de la loi d'impôt. Il a liquidé l'article 19, relatif à l'exemption. Une proposition de M. Hess, tendant à exempter les syndicats agricoles, a été écartée par 93 voix contre 84. L'article dans son ensemble a été adopté suivant les propositions de la commission, par 96 voix contre 51.

La dissolution de la Diète finlandaise

La Diète finlandaise a été dissoute. Cette nouvelle crise a la même cause que la précédente. On sait que les Finlandais, se basant sur leur constitution, entendent traiter les affaires intérieures directement avec le tsar. Or, il y a quelques mois, un décret leur imposait comme intermédiaire le conseil des ministres russe pour toutes les affaires. Les Finlandais protestèrent, mais on repoussa leur proposition de soumettre la question à une commission russo-finlandaise.

La dissolution de la Diète finlandaise

La Diète se réunit le 18, après les vacances de Noël. Le gouvernement finlandais avait prescrit au président de l'Assemblée qu'il ne fût fait aucune allusion à la politique, dans la réponse au décret d'ouverture du tsar. La Diète ne s'est pas conformée à cet ordre, c'est ce qui a motivé sa dissolution, annoncée lundi par un décret du tsar.

Affaires d'Orient

Autriche et Serbie

De Berlin au « Petit Journal » :

La « Grazer-Post » prétend avoir reçu de source très autorisée la nouvelle suivante: La rencontre des chefs d'état-major autrichien et allemand a produit entre autres la convention que voici:

Dans une guerre de l'Autriche avec un Etat balkanique, des troupes allemandes seraient envoyées en Autriche, dans le territoire du III^e corps d'armée (Styrie, Carinthie, Carniole et le littoral) si l'Italie faisait mine de passer la frontière.

La répartition des troupes autrichiennes serait terminée le 11 mars. La flottille du Danube destinée à agir contre la Serbie, est déjà concentrée à Semlin. Une demi-douzaine de trains chargés de munitions et bien gardés sont partis de Vienne pour le sud. Selon les calculs de l'état-major, Belgrade pourrait être occupée en cinq heures. Une partie du XII^e corps (Agram) et les deux corps d'armée de Bohême devraient participer à l'action dans les Balkans. Les hostilités commenceraient vers le 11 ou le 13 mars.

Un communiqué serbe

Le « Saonun Prava », organe gouvernemental serbe, publie le communiqué suivant:

La presse de Vienne et de Budapest, non seulement continue à menacer la Serbie d'ultra-nationalisme de guerre, mais encore elle parle maintenant comme d'une chose certaine d'une expédition pour chasser la Serbie, si elle ne se soumet pas aux injonctions du cabinet de Vienne. La Serbie conserve à tous égards une correction parfaite vis-à-vis de l'Autriche. Elle attend ses droits et en appelle au jugement

seul valable des puissances signataires du traité de Berlin. L'armée serbe n'est pas concentrée contre l'Autriche-Hongrie. Aucune de ses parties n'est même mobilisée.

Le journal fait allusion aux préparatifs de guerre de l'Autriche-Hongrie et déclare que si les menaces et les offenses de la presse austro-hongroise sont les prodromes d'une action diplomatique de cette puissance, la Serbie déclare sans ambages que cette action n'est, pour l'Autriche, qu'un prétexte à franchir la seconde étape dans son programme de conquête des Balkans, programme sur lequel la Serbie figure comme la proie désignée après la Bosnie et l'Herzégovine. La Serbie s'opposera de toutes ses forces à une tentative de ce genre.

Le ministère de coalition qui s'est constitué dimanche comprend les chefs de tous les groupes. En voici la liste.

Présidence du conseil, M. Stojan Novakovich; affaires étrangères, M. Milovanovich; intérieur, M. Protitch; justice, M. Rebaratz; travaux publics, M. Pachitch; agriculture, M. Zherjovitch; finances, M. Patchou; guerre, général Zhivkovitch.

Seuls conservent leurs portefeuilles les ministres des affaires étrangères et de la guerre.

Une démarche avortée

On mandait mardi de Paris au « Journal de Genève » :

La note, aujourd'hui, sur les affaires d'Orient, est franchement pessimiste, surtout dans les cercles ne se rattachant pas directement au quai d'Orsay.

Dans les cercles officiels, on ne méconnaît certes pas que l'on est à un tournant dangereux de la crise orientale. Mais, ni du côté autrichien ni du côté serbe, on ne tient à la guerre. On ne commettra, ni d'un côté, ni de l'autre, la faute irréparable.

Quant à la France, ses efforts en vue d'une démarche collective des puissances à Vienne et à Belgrade s'est heurtée au refus de l'Allemagne. M. de Kiderlen-Wächter, directeur de la section politique des affaires étrangères, l'a fait savoir ce matin officiellement au cours d'une entrevue qu'il a eue avec les ambassadeurs de France et d'Angleterre. Dans la question d'Orient, l'Allemagne assume à son tour, vis-à-vis de l'Autriche, le rôle de « brillant second ».

Du reste, même sans cela, toute démarche auprès de Vienne aurait dû être abandonnée par l'Angleterre et la France. L'Autriche ayant déclaré par avance qu'elle ne pourrait accepter aucune intervention, cette démarche n'aurait eu d'autre effet que de partager, fort d'agacement, l'Europe en deux camps, sans résultat pratique d'autre part. La coopération de l'Allemagne était en tout cas nécessaire, et il est regrettable qu'elle ait été refusée.

On examine en ce moment si, comme le suggère l'Allemagne, il n'y aurait pas lieu de faire des démarches conciliatrices à Belgrade. Seulement, cette façon de présenter l'intervention des puissances n'inspire aucun enthousiasme ici. On estime qu'elle serait un peu injuste: dans le conflit actuel, l'Autriche a nettement l'entière responsabilité, car le gouvernement serbe ne s'est livré à aucune provocation. Peut-être cependant s'y résignerait-on, pour sauver à tout prix la paix. Mais aucune décision n'a encore été prise.

Ce qui gêne la diplomatie française, c'est qu'on continue à n'être par très au clair sur les intentions et les arrière-pensées de la Russie.

Dans toute cette dernière phase du conflit, l'Angleterre et la France ont marché parfaitement d'accord. La France a cherché depuis quelques jours à accomplir une œuvre de conciliation. Mais elle comptait, à tort, sur Berlin pour agir sur Vienne comme elle a agi sur Saint-Petersbourg. On n'en continue pas moins ici à travailler à la conciliation avec la même énergie.

La Bourse n'a pas été impressionnée par les événements d'aujourd'hui. Au contraire, elle a fait plutôt preuve d'un regain d'optimisme.

NOUVELLES DIVERSES

Fonds Schiller.

— En outre du prix d'honneur de 1000 francs attribué à C.-F. Ramuz, la commission suisse du fonds Schiller en a décerné un d'égale valeur à Meinrad Lienert, l'écrivain schwytois.

Des pensions ont été accordées au poète lucernois Ott, à M. Joseph Roos, de Gysikon, et à la veuve de Férvain soleurois Joseph Joachim.

A l'occasion du 150^e anniversaire de la naissance de Schiller, des efforts seront faits pour augmenter le fonds et obtenir des subsides réguliers de la Confédération, des cantons et des communes.

Collision entre la police et les grévistes à Zurich.

— La grève de la fabrique de meubles Aschbacher, à Zurich V, qui fit tant parler d'elle parce que les ouvriers y refusèrent de se soumettre à la décision d'arbitres acceptés par eux, semblait terminée.

Le travail avait repris vendredi avec de nouveaux ouvriers. Mais les grévistes congédiés, leurs familles et les camarades viennent de montrer qu'ils n'acceptent pas ainsi la défaite.

En effet, mardi après midi, vers 4 heures, comme une voiture spéciale arrivait de la gare principale en gare de Stadelhofen, avec un transport d'environ trente ouvriers nouvellement embauchés pour la menuiserie Aschbacher, un conflit assez vif s'est produit.

La police comptait environ 70 hommes. Lorsque les ouvriers ont voulu se rendre dans la fabrique qui se trouve à proximité, la foule, massée dans les rues avoisinantes et sur la place de Stadelhofen, a cherché à leur barrer le passage. Elle a été repoussée par la police qui s'est servie de l'arme blanche et a opéré une douzaine d'arrestations.

La plus grande partie des ouvriers arrêtés a réussi à pénétrer dans la fabrique Aschbacher.

cher. Plusieurs cependant ont déclaré ne pas vouloir trahir leurs camarades en grève.

Condamnation d'un « justicier ».

— A Bâle, l'ancien lieutenant de police Habegger, qui a été la première cause de la mise à la retraite du capitaine de police Mangold, a été condamné mardi, par le tribunal pénal, à cinq mois de prison, avec sursis, pour irrégularités commises dans ses fonctions officielles.

Les postes suisses.

— Les comptes de l'administration des postes pour 1908 bouclent par une recette totale de 51,264,142 fr., soit 1,430,597 fr. de plus qu'en 1907.

Les dépenses sont élevées à 48,310,305 fr., soit 3,973,911 fr. de plus qu'en 1907.

L'excédent après déduction des suppléments de traitement accordés au personnel, s'élève à 1,817,282 fr., soit 990,848 fr. de moins qu'en 1907 et 511,393 fr. de moins que les prévisions budgétaires, y compris les crédits supplémentaires.

Homicide par imprudence.

— On mande de Genève que M. Louis Segond, fils du pasteur de ce nom, originaire de Longirod (Vaud), a comparu mardi après midi devant la cour correctionnelle pour homicide par imprudence commis sur la personne de son ami Jacques Goll, étudiant. Louis Segond a été acquitté.

Notre globe.

— L'observatoire de Kimberley constate depuis plusieurs années, qu'une fois par jour l'écorce du globe terrestre se soulève d'un peu plus de huit pouces et retombe ensuite graduellement. Ce mouvement est beaucoup plus considérable que celui de l'importe quel tremblement de terre. On présume qu'il est dû à l'influence solaire, mais on n'en a pas l'explication rigoureuse. Ce n'est pas un mouvement de marée. On a aussi constaté que le continent sud-africain s'incline vers l'Orient en été et vers l'Occident en hiver. On attribue ce fait à l'influence de la saison des pluies.

Une vague de froid.

— Une vague intense de froid s'est propagée vers le sud jusque dans l'Adriatique. A Brindisi, le thermomètre marque 6, jusqu'à 8 degrés au-dessous de zéro.

La neige tombe en abondance. Naples signalait mardi matin une forte tempête de neige et deux degrés au-dessous de zéro.

Étrange.

— Dans la nuit de lundi à mardi, à Oberbourg, on a aperçu un astre de forme inconnue qui parcourut le ciel de l'est à l'ouest et qui brilla d'un vir éblouissant.

Ce météore a disparu à l'horizon après être resté visible pendant une heure. Une foule nombreuse stationnait dans les rues pour contempler ce phénomène.

Les accidents maritimes.

— Dans le naufrage du « Presidente Roca », il y a une quarantaine de morts. Le navire est complètement perdu.

— Mardi matin arrivait à Douvres un appel de télégraphie sans fil lancé par un navire de guerre non désigné, qui s'était échoué sur les bas-fonds de Goodwin, à 5 heures du matin, par un épais brouillard.

Deux remorqueurs, partis immédiatement pour le lieu de l'accident, ont constaté que ce navire s'était défilé par ses propres moyens.

— A Douvres encore, la machine du paquebot « Léopold » s'étant détraquée au moment où ce navire sortait du port pour aller à Ostende, il est venu buter contre la jetée.

Il a subi de telles avaries qu'il a dû, avec l'assistance d'un remorqueur, se rendre dans le port de guerre. Les voyageurs sont partis par le bateau de l'après-midi.

Le drame de Santiago.

— L'ex-chancelier Beckert a avoué s'être rendu coupable de falsification de lettres de change. On n'a retrouvé sur lui que 4000 pesos.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

(Service spécial de la Feuille d'Actes de Neuchâtel)

En Perse

Londres, 24. — Le « Daily Mail » publie une dépêche de Téhéran datée du 23, disant que les comités révolutionnaires persans de Constantinople ont donné l'ordre formel au sous-comité de Recht et d'Ispahan de préparer sans retard une attaque combinée de la capitale.

Deux cents Bakhtiars se dirigent vers Kaschan et les fonctionnaires du gouvernement à Recht annoncent que dans les gares il y a des centaines d'hommes armés qui n'attendent, croit-on, que le moment de se mettre en route.

Les propriétaires fonciers de la province de Ghilan ont été contraints, sous menace, de souscrire aux comités révolutionnaires.

Autriche et Turquie

Constantinople, 24. — Il a été déclaré officiellement à la Porte, que le protocole austro-turc avait été accepté avec toutes ses modifications par le conseil des ministres et soumis mardi au sultan.

On en peut attendre la signature mercredi ou jeudi, après quoi il sera soumis au Parlement.

Importante arrestation

Prague, 24. — Le chef des anarchistes autrichiens, Vohryzek, a été arrêté mardi.

Il est soupçonné de faire partie d'une bande internationale de bandits qui s'étaient donnés pour programme l'expropriation des caisses publiques.

Les vols par effraction qui ont été constatés ces derniers temps en Autriche dans les bureaux de poste et les églises, ainsi qu'en Allemagne et en Suisse, peuvent être attribués à cette bande.

« A boire ! »

Frejus, 24. — Au moment où l'on s'apprêtait à mettre en bière son cadavre, M^{me} Christin, octogénaire, se leva de son lit et demanda à boire.

Le clergé et les parents réunis se retirèrent très impressionnés.

(Rid. — Mais l'aveugle n'a-t-il pas donné à boire?)

Forêt en feu

Paris, 24. — Un incendie s'est déclaré mardi après midi dans une forêt à 20 km. de Domfront (Orne).

On dit qu'il a embrasé une grande étendue de forêts et que les dégâts doivent être considérables.

Accident d'automobile

Paris, 24. — Un accident d'auto s'est produit mardi soir à trois kilomètres de Créteil sur la route de Pompadour, entre Bonneuil et Boissy.

A la suite d'une fausse manœuvre, un auto, dans lequel se trouvaient plusieurs personnes, est venu se buter contre un arbre.

Un des voyageurs, âgé de 35 ans, et qui dirigeait au moment de l'accident, a été tué. Un deuxième voyageur a reçu de graves blessures qui rendent son état désespéré. Trois autres voyageurs ont été contusionnés.

La préfecture de police a envoyé immédiatement une ambulance sur le lieu de l'accident.

Des derniers renseignements il semble résulter que l'accident est dû à l'inexpérience du conducteur.

LIBRAIRIE

Marcienne de Flüe, l'ascension d'une âme,

journal de la vie d'une femme, par Isabelle Kaiser. — Librairie Payot, éditeurs, Lausanne.

L'ouvrage qui vient de sortir de presse compte certainement parmi les mieux écrits, en tous cas les plus profondément pensés d'Isabelle Kaiser. Avec une imagination d'une richesse poétique intense et une précision déconcertante, Isabelle Kaiser peint les différentes étapes d'une crise morale; elle y montre aussi avec un relief singulièrement prenant toute la beauté du sacrifice désintéressé et librement consenti.

Ajoutons aussi que l'auteur de « Marcienne » excelle aussi à donner des descriptions de la nature, et quelques-uns de ses paysages alpestres sont d'une noblesse et d'une beauté idéales.

EXTRAIT DE LA FEUILLE OFFICIELLE

— Faillite de veuve A. Banguérol, chapellerie, tabacs et cigares, à Fleurier. Date de l'ouverture de la faillite: 15 février 1909. Première assemblée des créanciers: jeudi 4 mars 1909, à 2 h. 30 du soir, à l'hôtel de district, à Môtiers, salle du tribunal. Délai pour les productions: 24 mars 1909, inclusivement.

Publications scolaires

Neuchâtel. — Institutrice d'une 5^e classe primaire de garçons. Entrée en fonctions: le 15 avril 1909. Offres de service jusqu'au 10 mars 1909.

Neuchâtel. — Institutrice d'une 1^{re} classe primaire de garçons. Entrée en fonctions: le 15 avril 1909. Offres de service jusqu'au 10 mars 1909.

Extrait de la Feuille Officielle Suisse du Commerce

— La raison Jules Jeguler fils, à Fleurier, a ajouté à son commerce: Fabrication de verres de montres.

La société en nom collectif E. Castioni & Ottone fils, à La Chaux-de-Fonds, architectes, entrepreneurs, est dissoute et sa raison radiée. Charles Ottone, fils, reprend l'actif et le passif de la société. Edmond Castioni reprend dès ce jour la suite des affaires commerciales pour son compte personnel.

— La maison A. Fabry, fabrication de pierres fines, à Noiraigue, est radiée ensuite de renonciation du titulaire.

AVIS TARDIFS

Bobs Bachmann à louer

Bureau de renseignements

Le temps passe, l'eau coule, le cœur oublie, la G. H. N. lave et repasse le linge très soigneusement et le reporte à domicile au jour convenu.

Tarif et renseignements franco sur demande. Grande Blanchisserie Neuchâteloise, S. Gouard & Co, Monruz-Neuchâtel.

MONUMENTS FUNÉRAIRES

ALBERT CUSTOR

Neuchâtel (Maladière)
Téléphone 347 - Maison fondée en 1851 - Téléphone 347
Albums, devis et modèles à disposition

Madame Veuve Henri Jeanrenaud et ses dix enfants, Monsieur et Madame Louis Jeanrenaud et famille, ainsi que les familles Bonz, à Berne, Robert-Weber, à Genève, Girard-Bille, à Neuchâtel, Claudon, à Colombier, Curcho-L'Épaulant, à Chaux-de-Fonds, Jallut, à Valeray, et la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte irréparable qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur bien-aimé époux, père, frère, oncle et cousin,

Monsieur Henri JEANRENAUD

Chef de bureau postal
décédé subitement dans sa 54^e année.
Que ta volonté soit faite.
Il est au ciel et dans nos cœurs.

L'ensevelissement aura lieu vendredi 26 février, à 1 heure après midi.

Domicile mortuaire: Sablons 12.
Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

Messieurs les membres du Cercle des Travailleurs sont informés du décès de

Monsieur Henri JEANRENAUD

bibliothécaire du Cercle, et priés d'assister à son ensevelissement, qui aura lieu vendredi 26 février, à 1 heure après midi.

Domicile mortuaire: Sablons 12.

LE COMITÉ

Messieurs les membres de l'Union Commerciale de Neuchâtel sont informés du décès de

Monsieur Henri JEANRENAUD

membre passif et père de leur collègue et ami, M. Henri Jeanrenaud, membre actif, et priés d'assister à son ensevelissement, qui aura lieu vendredi 26 courant, à 1 heure après midi.

Domicile mortuaire: Sablons 12.

LE COMITÉ

Madame Gustave Payot-Zachmann et ses enfants:

Nelly, Jeanne, Jean et Gilbert, Monsieur et Madame Théophile Payot et leurs enfants, à La Chaux-de-Fonds, Monsieur Paul Payot et ses enfants, à Corcelles s/Concise, les enfants de feu Samuel Payot, les enfants de feu Charles Payot, Monsieur Georges-Louis Grelet et ses enfants, à Rivaz, Mademoiselle Glanville Concol, à Lausanne, Madame veuve d'Eugène Payot et ses enfants, à Lausanne, Madame veuve Henri Payot et ses enfants, à Bradford, Madame veuve de Fritz Payot et ses enfants, à Lausanne, Monsieur Amiguel-Payot et ses enfants, à Ollon, les enfants de feu Madame Charlotte Carrard-Payot, Madame veuve C. Zachmann, à Genève, Monsieur Albert Zachmann, à Genève, Monsieur et Madame Emile Zachmann et leurs enfants, à Berne, ainsi que les familles Payot, Viénet, Humbert et Dyens et la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte immense qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur GUSTAVE PAYOT

leur bien-aimé et regretté époux, père, frère, beau-frère, oncle et parent, que Dieu a rappelé subitement à lui le 22 février, à 10 heures du soir, à l'âge de 57 ans.

Cernier, le 23 février 1909.

Père, garde en ton nom ceux que tu m'as donnés! Que la où je suis ceux que tu m'as donnés soient aussi avec moi.
Jean XVII, v. 11 et 24.

Heureux ceux qui procurent la paix. Matthieu, V, 9.

L'ensevelissement, auquel ils sont priés d'assister, aura lieu **jeudi 25 février**, à une heure et demie.

Domicile mortuaire: Cernier.
Le présent avis tient lieu de lettre de faire part. R 147 N

Le Conseil d'administration de la Société Anonyme des Bâillisseurs Jules Perrenod & Co

doit de faire part à ses amis et connaissances, de la perte immense qu'il vient d'éprouver en la personne de

Monsieur Gustave PAYOT

Directeur de la Société
décédé subitement lundi 22 février, dans sa 57^e année.
Cernier, le 23 février 1909.

L'ensevelissement aura lieu jeudi 25 courant, à 1 heure et demie. R 148 N

Monsieur Adolphe Probst, à Cornaux, Mademoiselle Caroline Probst, à Neuchâtel, Monsieur Adolphe Probst et ses enfants, à Cornaux, Monsieur et Madame Charles Probst, à Londres, Madame et Monsieur Alfred Fiebée-Probst, à Londres, Monsieur et Madame Albert Probst et leurs enfants, à Londres, Monsieur et Madame Alphonse Probst et leurs enfants, à Cornaux, Madame et Monsieur Arthur Toll-Probst, à Londres, Monsieur et Madame Robert Probst et leurs enfants, à Londres, Messieurs Edouard et Edmond Probst, à Cornaux, ainsi que les familles Düscher, à Anet et Neuchâtel, Nikolaus, à Monruz, Probst, à Cornaux et à Montalchez, Deacon, à Marin, et Eymann, à Cornaux, ont la grande douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances du décès de

Madame Elisabeth PROBST

née DÜSCHER
leur chère et regrettée épouse, mère, grand-mère, sœur, belle-sœur, tante, parente et amie, décédée ce jour dans sa 73^e année, après une longue et pénible maladie.

Cornaux, le 23 février 1909.

J'ai patiemment attendu l'Eternel, il s'est tourné vers moi et a ouï mon cri. Psaume XL, 2.

L'ensevelissement aura lieu vendredi le 26 courant, à 1 heure de l'après-midi.

Monsieur et Madame Théophile Monnier, leurs enfants et petits-enfants, à Cornaux et Neuchâtel, Madame et Monsieur Dey et leurs enfants, à Thière, Monsieur et Madame Alexandre Levrat et leurs enfants, Madame et Monsieur Bisang et leurs enfants, à Neuchâtel, Mademoiselle Klunzi, à Thière, ainsi que leurs parents ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances du décès de

Monsieur Gustave MONNIER

leur chère frère, beau-frère, oncle, grand-oncle, neveu et parent survenu dans sa 62^e année, après une longue et pénible maladie.

Cornaux, le 22 février 1909.

J'ai patiemment attendu l'Eternel, il s'est tourné vers moi et a ouï mon cri. Ps. XL, 2.

L'ensevelissement aura lieu à Cornaux, le jeudi 25 courant à 1 heure de l'après-midi.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

<